



## **Règlement du concours**

### **Admissibilité et déroulement du concours.**

Le concours s'adresse à toute personne, à l'exception des employés et ex-employés de *La Maison du Gibier* de même que leurs familles immédiates (père, mère, frères, sœurs enfants, conjoint).

Toutes les personnes ayant rempli le formulaire d'inscription disponible au <http://www.lamaisondugibier.com/quoi-de-neuf-detail.php?id=31> sont admissibles au concours. Une seule inscription par adresse courriel sera acceptée. Seuls les résidents du Canada peuvent participer. Les frais postaux sont à la charge de La Maison du Gibier, à l'exception d'un envoi hors province du Québec.

Le concours débute le 24 novembre 2016, 8 h 00 et se terminera le 11 décembre 2016, 23 h 45.

### **Participation**

Pour participer au concours, le participant doit se rendre à <http://www.lamaisondugibier.com/quoi-de-neuf-detail.php?id=31>. Le formulaire de participation est placé sur le site web de La Maison du Gibier. Un participant peut obtenir une chance de gagner par adresse courriel valide via le formulaire d'inscription.

Le participant ayant rempli le formulaire d'inscription est admissible pour le tirage du prix qui aura lieu le 12 décembre 2016. Notez que l'inscription via le formulaire est essentielle. Ce tirage s'effectuera à La Maison du Gibier, 585 de l'Argon, Charlesbourg, Québec, G2N 2G7. Limite d'une participation au concours par adresse courriel valide et ce, pour toute la durée du concours.

### **Prix**

Un (1) seul prix sera attribué parmi toutes les inscriptions valides reçues. Le prix est constitué d'un ensemble de produits de La Maison du Gibier composé de **huit (8) paquets de viande de gibier pour fondue chinoise** de 200g chacun (2 paquets de viande de kangourou, 2 de cerf rouge, 2 d'autruche et 2 de sanglier) ainsi qu'un ensemble de produits Labeyrie constitué d'un **(1) paquet de 2 cuisses de canard confites, d'un (1) bloc de foie gras de canard de 75g, d'un (1) bloc de foie gras d'oie de 75g et de deux (2) pains d'épices aux figues**. Le tout d'une valeur approximative de 150\$.

### **Conditions**

Le prix doit être accepté tel quel et n'est ni remboursable, ni échangeable et ni monnayable. Le gagnant sera contacté le 12 décembre 2016 **par courriel** et devra accuser réception de son prix afin d'être déclaré gagnant. Notez que les frais de transport et d'expédition du prix sont couverts par La Maison du Gibier dans l'éventualité où le prix soit acheminé dans la province de Québec. Tout gagnant résidant à l'extérieur de la province de Québec devra assumer une partie des frais de transport et d'expédition.

### **Tirage**

Le tirage du prix aura lieu le 12 décembre 2016, parmi toutes les inscriptions valides reçues avant le 11 décembre 2016, 23 h 45. Le tirage du prix se fera en une seule pige.

### **Réclamation du prix**

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit avoir rempli le formulaire d'inscription, avoir été contacté via courriel par La Maison du Gibier et **doit avoir répondu par courriel à la communication par courriel effectuée par La Maison du Gibier et ce, avant le 14 décembre 2016, 7 h 00 AM**. Autrement, La Maison du Gibier procédera à un second tirage, et le premier candidat pigé perdra tous ses droits à réclamer son prix. Dans l'éventualité où un autre gagnant devra être déterminé, une période de 48h sera également laissée au deuxième gagnant pour réclamer son prix.

### **Clauses supplémentaires**

En s'inscrivant au concours, le participant accepte de donner son consentement à La Maison du Gibier afin qu'elle utilise ses renseignements personnels afin de le contacter par courriel ou par la poste pour des fins de promotion.

Les inscriptions reçues après la date de clôture du concours, ou effectuées autrement que de la manière prescrite sont réputées nulles et ne seront pas acceptées lors du tirage.

En participant au concours, le participant reconnaît avoir lu et compris le présent règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le participant atteste que le règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.